



Vrai miel ou faux miel ?



Christian PONS
Président de l'UNAF

Près de la moitié des miels importés en Europe sont faux, alerte la Commission européenne. Ce rapport du 23 mars 2023 confirme une nouvelle fois une fraude massive des miels élaborés ou coupés avec des sirops à base de riz, de blé ou de betteraves

sucrières. En outre, ces faux miels sont très difficiles à détecter par des analyses de routine. La plupart proviennent de Chine, de Turquie, d'Ukraine...

Une traçabilité falsifiée, selon la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne qui a coordonné cette vaste opération de contrôle au sein de l'UE en collaboration avec une vingtaine de pays européens. L'UNAF, comme les apiculteurs de différents pays, tire la sonnette d'alarme depuis de trop nombreuses années...

Alors que les récoltes sont de plus en plus aléatoires et irrégulières un peu partout dans le monde, il y a toujours autant de miel sur le marché... L'entrée de ces « miels » à très bas prix, à moins de 2,00 €/kg dans certains pays européens, favorise une fraude massive. Pire que tout : mélangés, chauffés à haute température, reconditionnés, ils deviennent du « miel européen ».

Nous avons découvert récemment une promotion d'un miel conditionné en pot verre à 4,80 € le kilo provenant d'un assemblage de miels provenant de 6 pays différents et de plusieurs continents...

Qui accepterait de boire un vin composé de vins argentin, algérien, espagnol, turc, moldave ? Le consommateur doit avoir le droit de savoir ce qu'il achète : MIEL ou FAUX MIEL.

Il est temps d'agir pour réduire ces pratiques délicieuses, préjudiciables pour les apiculteurs comme pour les consommateurs. Avec nos collègues européens, les associations de consommateurs, nous allons travailler dans ce sens avec la Commission européenne.

Frelon asiatique

Que d'agitations autour du frelon asiatique, tout le monde veut s'en occuper aujourd'hui. Les chercheurs, certains élus qui s'auto-congratulent de lancer des projets de loi plus que douteux sans connaître les tenants et les aboutissants du comportement de ce prédateur, des pétitions sur le net, etc.

Des structures comme GDS France, l'ITSAP, InterApi, le Muséum d'histoire naturelle, tout ce beau monde veut faire des études pour obtenir des références nationales sur le nombre de nids, sur leur localisation, sur le piégeage, les appâts, etc., afin de pouvoir peut-être récupérer la manne européenne de plusieurs millions d'euros.

Mais en attendant, que font-ils et qu'ont-ils fait depuis près de 20 ans que le frelon est apparu sur notre territoire national ? Ils ont simplement essayé par tous les moyens de déstabiliser et de discréditer les propositions que seule l'UNAF a élaborées pour alerter et contenir ce prédateur.

Sur le terrain, nous avons des résultats probants grâce à un piégeage sérieux et très encadré avec, pour certains territoires, l'aide des élus locaux, que je salue et remercie au passage.

Je sais très bien que certaines de nos affirmations ne plaisent pas, mais qui, dans les faits, a proposé autre chose ?

En revanche, je remarque avec plaisir que plusieurs structures s'alignent désormais sur nos recommandations en y apportant quelques ajustements.

MSA : contribution InterApi

Beaucoup d'entre vous se demandent « à quoi sert InterApi puisque l'on ne voit rien de concret en sortir et pourquoi cotiser pour rien ? ».

Il est vrai que, depuis le départ de l'UNAF et du SNA, les apiculteurs n'ont plus de véritable syndicat représentatif au sein d'InterApi...

Cette interprofession ressemble de plus en plus à une coquille vide tant au niveau de l'amont, les producteurs, qu'au niveau de l'aval, le négoce et les conditionneurs. Pourquoi, dans ce cas, payer une cotisation à la MSA pour l'interprofession ?

Après renseignements pris, si vous ne payez pas la cotisation InterApi à la MSA, qui n'est qu'un organisme collecteur pour l'interprofession, ce sera InterApi qui pourrait vous demander son règlement, mais certainement pas la MSA qui n'a aucune possibilité juridique de le faire. Ensuite, chacun d'entre nous doit se déterminer sur ce sujet...

Ce qui est certain, c'est que depuis sa création, chaque année, les apiculteurs cotisent pour InterApi une somme d'environ 650 000 euros, alors que le négoce et les conditionneurs ne règlent que 100 000 euros...

Alors que la parité était prévue dès la création de l'interprofession.

Quelques pluies sont tombées dans plusieurs régions et ont lancé le démarrage de la saison apicole. En revanche, seront-elles suffisantes pour la suite ? Rien n'est moins sûr...

Plusieurs départements sont encore largement déficitaires en eau et attendent avec impatience que les nappes phréatiques retrouvent un niveau rassurant... Espérons !

